

## **Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur l'exercice 2025**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

**Membres** : Mmes et M. Claude-Anne JAQUIER, Apolline CARRARD - remplacée en cours d'année par Philippe GRUET, Cécile PLAGELLAT, Mireille BANDERET, Lorena SHEU, Patricia VALCESCHINI, Mathias ORTEGA, président.

**Suppléant.e-s** : Pascale FISCHER, Rayan AMMON, Pierre-Henri MEYSTRE, Sophie PISTOIA-GROSSET, Philippe GRUET.

**Secrétaire** : Martine RAUBER

La COGE s'est réunie aux dates suivantes, en plénière :

Les 19 août et 21 novembre 2025, les 11 février et 22 avril 2026.

La COGE a effectué des visites dans les différents Services communaux aux dates suivantes :

Les 14 et 28 octobre, les 4 et 11 novembre 2025, les 21, 23, 28 et 30 janvier 2026

La Commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle a pour ce faire visité plusieurs filières des différents dicastères.

Ces rencontres s'inscrivent dans la mission de contrôle et de surveillance dévolue à la Commission conformément au droit communal vaudois. La Commission remercie la Municipalité et les employé.e-s communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, ainsi que les personnes qui se sont mises à disposition pour l'organisation de ces dernières. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, le Service informatique et les concierges qui ont rendu possible le bon déroulement de ses activités.

## Table des matières

<b>1. Dicastère Chancellerie, Population et numérique et Finances et Informatique</b> .....	3
1.1. Service population et numérique .....	3
1.2. Communication externe .....	4
<b>2. Dicastère Urbanisme, Ressources humaines, Culture et Durabilité</b> .....	6
2.1. Pourcent culturel - Service de la culture (SCU) .....	6
2.2. Location des salles .....	7
2.3. Bureau de la durabilité .....	9
2.4. Ressources humaines .....	10
<b>3. Dicastère Mobilité, Environnement et Infrastructures</b> .....	12
3.1. Accès à la Ressourcerie .....	12
3.2. Système de sacs LEO .....	13
3.3. Gestion des déchets verts .....	13
3.4. Points de collecte .....	14
3.5. Traitement des micropolluants et réutilisation des eaux usées par la STEP .	15
3.6. Répartition des baux agricoles .....	15
3.7. Collaboration entre MEI et le bureau de la durabilité .....	16
<b>4. Dicastère Énergies</b> .....	17
4.1. Programme d'efficiences écologique .....	17
4.2. Bornes électriques .....	18
<b>5. Dicastère Sécurité Publique</b> .....	19
5.1. Gestion de la consommation et de la vente de drogue .....	19
5.2. Pénibilité au travail .....	20
5.3. Travail de médiation nocturne (remplacer tjr médiation de rue par médiation nocturne) .....	20
5.4. Police du Commerce .....	21
5.5. Collaboration avec le Service JECOS .....	22
5.6. Prévention des risques de comportements racistes .....	22
<b>6. Dicastère Jeunesse et cohésion sociale</b> .....	24
6.1. Lutte contre la précarité .....	24
6.2. Visite de l'espace d'accueil de jour du « 12 » .....	26
<b>7. Conclusion</b> .....	29
<b>8. Résumé des observations</b> .....	30

# **1. Dicastère Chancellerie, Population et numérique et Finances et Informatique**

Le 23 janvier 2026, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Mathias ORTEGA Philippe GRUET, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU et Patricia VALCESCHINI a rencontré Pierre DESSEMONTET, syndic chargé du dicastère, Nicolas LIECTHI, responsable de la communication institutionnelle et Dario GERARDI, chef de projets en communication.

La COGE s'est concentrée sur le récent Service PON créé en mars 2024 et la communication externe de la Ville.

Un bilan du Service PON a été demandé, comprenant les objectifs de sa mise en place et leur atteinte, l'organisation générale du Service et la communication de ce changement auprès de la population.

Une présentation de la cellule communication a été demandée, pour traiter de la gestion de la communication communale, de celles des différents Services et des mesures déployées pour toucher les différents publics composant la population yverdonnoise.

## **1.1. Service population et numérique**

Ce Service a pour mission de faciliter l'accès de la population aux prestations communales ainsi que d'accompagner les autres services dans leur numérisation et leurs besoins spécifiques en outils numériques. Les enjeux identifiés dans la création du Service sont une complexité accrue des besoins de la population, des attentes croissantes en termes de réactivité, de transparence et de qualité de service, la multiplication des réglementations cantonales et fédérales ainsi que des contraintes financières et de recrutement pour le maintien d'un personnel qualifié.

Le Service se compose de trois pôles : PON-POP (accueil de la population), PON-ARCH (gestion documentaire et archives) et PON-INNOV (accompagnement à l'innovation), pour un total d'environ 16,6 ETP, dont une part significative en CDD. Le Pôle PON-POP regroupe le Contrôle des habitants, les naturalisations et le guichet d'accueil de l'Hôtel de Ville.

15 projets ont été lancés dans sa première année, parmi lesquels la création du guichet centralisé (projet Bainvegni), des outils RH, une simplification de l'inscription aux devoirs surveillés (projet Alpos), une simplification de la gestion des subventions (projet Aperto), des formations bureautiques et un mémento sur l'utilisation de l'IA. Le projet Bainvegni permet de passer par un seul guichet pour accéder à toutes les prestations de la Ville, indépendamment du Service concerné. Elles étaient auparavant dispersées dans une centaine de portes d'entrées différentes, soit douze guichets

physiques, huit sites internet, plus de vingt numéros de téléphone et plus de cinquante adresses mails.

### **Observations de la COGE**

La COGE relève que les horaires actuels ne répondent pas pleinement aux besoins des usagers actifs en journée. Un aménagement incluant des plages en fin de journée, voire en début de soirée, pourrait améliorer l'accessibilité. Une telle mesure renforcerait la qualité du service public rendu à la population. Elle émet l'observation suivante :

**Observation 1.2025 : La COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture du guichet communal en fin de journée, voire en début de soirée.**

### **1.2. Communication externe**

Depuis 2023, la cellule de communication travaille à harmoniser et standardiser la communication de l'ensemble des Services. Une cellule de communication se rencontre mensuellement pour permettre un échange régulier avec les chargé-e-s de communication des Services. Les réseaux sociaux sont gérés par une personne spécialisée. Un guide de la communication externe est à disposition de tous les collaborateurs définissant l'art et la manière dont la Ville s'adresse à sa population et gère ses canaux de communication.

Un processus de collaboration est appliqué systématiquement à la communication des différents Services : validation du respect de la charte graphique communale, relecture et mise en forme des communiqués de presse (avec revalidation par le Service émetteur si les modifications sont importantes), conseil sur le choix des canaux et travail de vulgarisation pour éviter les termes trop techniques. Pour les communications de la Municipalité, les communiqués sont établis par la chancellerie en collaboration avec la filière communication, selon un principe de préavis similaire.

La communication de la Ville, a par définition, vocation à atteindre l'intégralité de la population. Des canaux spécifiques sont identifiés comme plus susceptibles d'atteindre certains publics : le journal Rive Sud pour les aîné-e-s et les réseaux sociaux pour les plus jeunes, avec un style adapté en fonction du canal. Un flyer a également été distribué à la population pour détailler les différents canaux de communication et encourager à rejoindre la chaîne WhatsApp de la Ville, lancée en 2024. La question de l'accessibilité des informations pour les personnes allophones est en cours de traitement. Le site internet de la Ville, dans sa version développée en

2018-2019 atteint ses limites et une refonte doit être faite, notamment pour améliorer son accessibilité.

Concernant une potentielle rénovation du pilier public pour en parfaire la lisibilité, il a été expliqué que ces panneaux d'affichages publics relèvent de la responsabilité du bureau électoral.

### **Observations de la COGE**

La COGE relève positivement la démarche de professionnalisation de la communication et la qualité du guide élaboré. Elle relève que la navigation sur le site reste compliquée, notamment dans la recherche de documents et que son accessibilité reste à améliorer.

**Observation 2.2025 : La COGE encourage la Municipalité à faciliter la recherche de document sur le site de la Commune.**

La COGE relève également que la norme eCH-0059 concernant l'accessibilité web devrait en son sens être davantage respectée. Elle émet l'observation suivante :

**Observation 3.2025 : La COGE invite la Municipalité à respecter la norme eCH-0059 dans la conception du site internet de la Commune.**

## **2. Dicastère Urbanisme, Ressources humaines, Culture et Durabilité**

Le 11 novembre 2025, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Mathias ORTEGA, Lorena SHEU et Patricia VALCESCHINI a rencontré Carmen TANNER, Municipale chargée du service, Raphaël KUMMER, Chef du service de la culture, Silli MONA, Déléguée à la durabilité, Julien CROT, Chef du service RH.

Le 30 janvier 2026, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Philippe GRUET, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU et Patricia VALCESCHINI a rencontré Mme Carmen TANNER, Vice-syndique chargée du dicastère, Mme Silli MONA, Déléguée à la durabilité et M. Raphaël KUMMER, Chef de service.

La COGE s'est concentrée sur le fonctionnement du pourcent culturel, la mise à disposition des salles communales, les subventions à la durabilité et les Ressources humaines.

### **2.1. Pourcent culturel - Service de la culture (SCU)**

La COGE s'est intéressée au fonctionnement du système de pourcent culturel, plus spécifiquement au suivi des différents préavis concernés, à l'inventaire des œuvres réalisées, à leur entretien et à leur valorisation.

Le pourcent culturel finance des œuvres d'art dans l'espace public selon le règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux daté du 6 septembre 2018. Une révision de ce règlement est en cours, notamment pour envisager un déplafonnement ou la création d'un crédit-cadre. Il existe un répertoire des préavis dépassant les CHF 500'000.-, mais la lisibilité n'est pas optimale ce qui rend son utilisation complexe.

SCU et le Service constructeur (par exemple URB) sont toujours impliqués sur l'opportunité d'intégrer une œuvre d'art dans l'espace public. Chaque aménagement est soumis à l'examen du groupe de travail "Art public". Une mise au concours a lieu pour le choix de l'artiste par un jury ad hoc composé de la Municipale de la culture, d'un représentant de la Municipalité, de 2 représentants de SCU, de 2 représentants du Service constructeur, de l'architecte et d'un-e ou deux expert-e-s. Le préavis du GT « Art public » (comprenant plan d'investissement, choix de l'artiste et procédure) est ensuite présenté à la Municipalité. Concernant les critères de sélection, ils peuvent varier en fonction du lieu de réalisation du projet, et comprendre des aspects thématiques, historiques, d'identité du lieu ou de durabilité.

Actuellement plus de 40 œuvres, dont certaines sont endommagées, sont recensées à Yverdon-les-Bains et une collaboratrice scientifique est chargée d'estimer leur valeur, tant pour les assurances que pour leur entretien. Si la réalisation d'une œuvre est jugée inopportune, le montant est versé à un fond destiné à l'entretien des projets d'art dans l'espace public. Une stratégie de rénovation des œuvres d'art est en cours d'élaboration, avec des critères à définir en collaboration avec la commission culturelle.

La valorisation des œuvres est encouragée de différentes manières : le parcours CEPY (ancienne Caisse d'épargne et de prévoyance d'Yverdon-les-Bains), adapté aux personnes à mobilité réduite, couvre le castrum et ses remparts. Un QR Code explique l'œuvre et certaines sont cartographiées en fonction de leur intérêt historique. Le CACY organise une fois par an la visite d'œuvres différentes sélectionnées à cette fin.

### **Observations de la COGE**

La COGE relève qu'hormis le parcours CEPY, il n'existe pas de parcours, ou autre dispositif, pour valoriser le reste des œuvres d'art sur le territoire communal. Elle salue le travail entrepris pour systématiser l'entretien des œuvres et l'encourage à terminer sa stratégie de rénovation. La COGE émet les observations suivantes :

**Observation 4.2025 : La COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité de valoriser davantage les œuvres d'art recensées sur le territoire, par exemple via des parcours adaptés et des outils numériques.**

**Observation 5.2025 : La COGE encourage le Service à finaliser sa stratégie de rénovation des œuvres d'art recensées sur le territoire.**

### **2.2. Location des salles**

La COGE a interrogé le Service concernant l'absence d'une plateforme de réservation unifiée, les délais de traitement des demandes, la transparence des tarifs et l'évaluation de la satisfaction des utilisateur·rice·s.

12 salles sont réservables en ligne, via la plateforme GELORE. Il n'existe pas de règlement général de location, de par la spécificité de chaque salle. Les processus sont différents d'une salle à l'autre, ce qui ne permet pas une uniformisation des procédures, les besoins des locataires étant également différents.

Les délais de réservations de 30 à 60 jours s'expliquent aussi par la diversité des besoins et des processus selon les salles. Les RH sont sollicitées concernant le personnel s'occupant tant de la remise des clés que de la conciergerie. La quantité de demandes (très élevée pour une salle comme la Cure d'air et plus basse pour une salle comme Léon Michaud) impacte également les délais. Lorsqu'il s'agit de demandes de réservation dans le cadre de funérailles, imprévisibles dans les délais usuels, une collaboration est faite avec le SSP pour l'accès aux salles.

Hormis pour la Marive, où un questionnaire de satisfaction est envoyé avec la facturation, il n'y a pas forcément de retour. Un projet avec la HEIG-VD est en cours pour mieux gérer les retours des usager·ère·s et les intégrer, afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité des locations.

Concernant une collaboration ou non avec d'autres Services, comme le délégué à l'économie, le SCU identifie deux sortes d'événements : les événements privés confidentiels et les événements en lien avec une politique sectorielle nécessitant une collaboration. Pour le cas spécifique de la Marive, une commission dédiée se réunit deux fois par an, composée du délégué à l'économie, de SCU, de l'ADNV et de la cellule communication. Pour la location du Château dans son ensemble, un préavis est soumis à la Municipalité pour accord et une charte régit les usages pour éviter tout dommage au patrimoine.

Il a été relevé que certaines salles, notamment la Marive proposent des nappes en plastiques pour recouvrir les tables, ce qui génère quantité de déchets non recyclables.

### **Observations de la COGE**

La COGE salue les efforts entrepris sur la plateforme GELORE qui recense les salles mises à disposition par la Commune. Elle regrette que la liste de toutes les salles dans la région ne soit pas à jour et difficilement lisible. Elle émet les observations suivantes :

**Observation 6.2025 : La COGE encourage la Municipalité à améliorer la lisibilité des informations concernant les salles n'appartenant pas à la Ville d'Yverdon, notamment en collaborant avec l'ADNV.**

**Observation 7.2025 : La COGE relève que des nappes en plastique sont régulièrement utilisées, notamment à la Marive. Elle encourage la Municipalité à faire en sorte de ne plus utiliser de telles nappes, en privilégiant des solutions avec un coût environnemental plus bas.**

**Observation 8.2025 : La COGE relève que des retours après utilisation ne sont pas toujours demandés et encourage la Municipalité à mettre en place un système de retour de satisfaction pour la location de toutes les salles mises à disposition par la Commune.**

### **2.3. Bureau de la durabilité**

La COGE a interrogé le Bureau de la durabilité sur les subventions proposées à la population et la communication autour de ces prestations.

Le Bureau de la durabilité n'est plus sous l'égide de SCU, mais un bureau à part entière, afin de renforcer les prérogatives de transversalité avec tous les Services de la Ville.

Les subventions à la durabilité couvrent plusieurs domaines : mobilité, biodiversité, soutien aux entreprises, rénovation énergétique. Les subventions sont accessibles à toute personne domiciliée à Yverdon-les-Bains, indépendamment de sa nationalité ou de son statut. Le fonds "Durabilité" est alimenté par un prélèvement sur les factures d'électricité (0,4 ct pour l'efficacité énergétique et 0,2 ct pour la durabilité).

Un fonds de soutien aux projets existe également. Les membres de la commission chargée d'attribuer les subventions peuvent également en proposer mais doivent se récuser lors du vote. Il est précisé qu'il n'y a pas de logique favorisant les grands projets : les subventions sont ouvertes à toutes et à tous, depuis les petits projets scolaires jusqu'aux projets d'envergure. L'argent non utilisé est reporté dans un fonds pour des projets plus importants. Les versements se font au bouclage du projet, après bilan.

La subvention sur le demi-tarif CFF, initialement de CHF 35.-, a été remplacée par un rabais de 50% sur le premier achat (CHF 95.-), car l'ancien système bénéficiait toujours aux mêmes personnes sans changer les habitudes de mobilité.

### **Observations de la COGE**

La COGE relève que la communication sur les différentes subventions n'est pas claire sur le site internet de la Ville qui les recense. Une communication plus large, notamment par un envoi à tous les ménages, serait souhaitable. La COGE émet l'observation suivante :

**Observation 9.2025 : La COGE invite la Municipalité à améliorer l'accès et la lisibilité des informations concernant les subventions accessibles à la population.**

## **2.4. Ressources humaines**

Le Service RH apporte conseil et appui aux autres Services de l'administration, dans le cadre de toute nouvelle organisation du travail. Dans les situations où des mutualisations sont possibles ou envisagées, il a pour tâche d'assurer la cohérence entre les besoins des Services et l'organisation du travail.

### **Processus de recrutement**

Le processus démarre au moment où le Service souhaite mettre le poste au concours. Une annonce est alors publiée, généralement sur la plateforme Jobup.ch. Les candidatures sont ensuite analysées par un spécialiste RH et le responsable hiérarchique du Service demandeur. Divers rendez-vous sont alors proposés aux candidat.e.s et le Service se charge des aspects administratifs. Une fois le salaire et les conditions cadres acceptés, un préavis est adressé à la Municipalité qui valide afin que le Service RH procède à l'établissement du contrat. Le processus est plus complexe lors de l'engagement de cadres, chef-fe-s de service par exemple, et comporte des étapes supplémentaires, comme des mises en situation.

Aucune analyse automatique de candidature par IA n'a lieu. Jobup va cependant introduire des outils IA pour la rédaction d'annonces. Le Service va s'intéresser à cet outil supplémentaire, pour étudier la possibilité de réaliser des tâches répétitives pour libérer du temps.

### **Évaluation des besoins**

Chaque nouveau poste suscite un questionnement sur son efficience. Lors d'un départ à la retraite, la nécessité du poste est remise en question avec la possibilité de changement du taux d'activité, de fusion avec un autre poste ou de suppression, bien que la priorité demeure sur les besoins du Service concernés. Dans la mesure du possible, des postes peuvent être réattribués dans un autre Service pour ne pas en créer de nouveaux. Il y a une volonté de travailler en transversalité, comme avec le Service PON. Dans ces démarches, il est envisagé, lorsque c'est possible, de mutualiser des ressources, voire de générer des centres de compétences (comme pour les activités de juriste par exemple).

L'augmentation des postes est en général due à deux facteurs : la croissance des prestations et le développement des nouvelles politiques publiques ou de nouvelles prestations. Les directions des Services proposent régulièrement des organisations nouvelles afin de mieux répondre aux exigences sans devoir demander d'EPT supplémentaires. La mutualisation des ressources permet généralement de gagner en compétence, notamment en créant des pôles spécifiques mais réduit rarement le besoin lié à la prestation à fournir.

Les Services disposent d'une enveloppe budgétaire dans laquelle les nouveaux postes sont inclus et sur laquelle RH n'a pas de pouvoir de décision. En cas de désaccord entre un Service RH, la Municipalité est amenée à trancher.

## **Égalité**

Une charte Égalité et Diversité s'applique à l'ensemble du personnel communal. Elle a été inscrite au Statut du personnel et entérinée par la Municipalité en 2025. Cette charte stipule clairement que « La Commune d'Yverdon-les-Bains favorise, à compétence égale, les profils les moins représentés au sein de son administration, notamment pour les postes à responsabilités et d'encadrement ».

La Commune collabore avec des associations pour l'intégration comme l'EVAM ou l'Orif et plusieurs postes d'intégration ont été créés.

Un guide est en développement, afin d'appliquer les principes de cette charte dès la sélection du personnel communal. Le Service RH, accompagné de Durabilité, a initié la démarche et a fait appel à un prestataire spécialisé dans les enjeux de mixité sur les postes de management. Cela devrait fournir à terme un outil stratégique ainsi qu'un guide pratique accompagnant les lignes hiérarchiques et le personnel du Service RH lors du recrutement. Cet outil a pour vocation de s'appliquer à terme au recrutement de tout nouveau personnel.

A ce jour, le Service RH ne dispose pas de statistiques spécifiques. Il est prévu de développer des indicateurs dans les deux prochaines années pour améliorer le monitoring et évaluer les effets des politiques d'égalité.

### **3. Dicastère Mobilité, Environnement et Infrastructures**

Le 4 novembre 2025, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Philippe GRUET, Pascale FISCHER, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT et Patricia VALCESCHINI a rencontré Brenda TUOSTO, Municipale chargée du dicastère, Sandro ROSSELET, Chef de service, Antoine SAUSER, Adjoint au chef de service, Julien MING, Responsable de la STEP et Jean-Paul SCHINDELHOLZ, Directeur de STRID SA.

La COGE a souhaité traiter des sujets suivants : accès à la Ressourcerie, système de sacs LEO, gestion des déchets verts, points de collecte, traitement des micropolluants et réutilisation des eaux usées par la STEP, répartition des baux agricoles et collaboration entre MEI et le Bureau de la durabilité.

Il a été rappelé que le Conseil communal ne peut pas intervenir dans la gouvernance de la STRID. En effet, la STRID est une société SA composée de 62 communes et 40 entreprises actionnaires, avec sa propre organisation. Son conseil d'administration est composé de 9 membres dont Mme la Municipale TUOSTO, assure la présidence depuis février 2022. La Municipalité n'a ainsi pas compétence de gérer l'ensemble des dossiers de la STRID, mais seulement ceux qui concernent uniquement Yverdon-les-Bains, à savoir le contrat de prestation avec la société. Les projets d'économie circulaire tels que la Tatouthèque, la Ressourcerie, la récupération des plastiques (motion Dobler) ne sont pas du ressort de la Municipalité.

La Municipalité a souhaité répondre à titre informatif aux questions soulevées par la COGE concernant la STRID, tout en rappelant qu'aucune demande ne peut lui être adressée à ce sujet puisqu'elle n'est pas chargée de sa gouvernance.

#### **3.1. Accès à la Ressourcerie**

Si l'accès à la STRID est exclusivement réservé aux habitants d'Yverdon-les-Bains et de Treykovagnes par une carte d'accès obligatoire, le magasin de la Ressourcerie attenant au bâtiment de la STRID est ouvert à tous. La Ressourcerie fonctionne par la revente d'objets de seconde main déposés par les usager·ère·s de la STRID. Il n'est donc pas possible de déposer des objets à destination de la Ressourcerie sans disposer d'une carte d'accès et il est nécessaire de passer par la rampe d'accès destinée aux voitures, même en venant par un autre moyen de transport. Cela permet de garantir un contrôle sur les dépôts et d'éviter tout détournement ou dépôt sauvage. Un système d'accès libre, par exemple via un conteneur à l'extérieur, n'est pas envisageable : il engendrerait un risque élevé de dépôts incontrôlés, voire d'apports provenant de communes voisines.

La signalétique de la Ressourcerie a été améliorée il y a 2 ans avec un bandeau en-dessus de la plateforme qui indique clairement l'emplacement de la zone de dépôt. La délimitation de cette dernière a également été améliorée en la peignant entièrement en vert.

### **3.2. Système de sacs LEO**

Depuis janvier 2025, MEI collabore avec LEO-recycle (Grandson) pour le recyclage du plastique ménager via des sacs taxés vendus dans plusieurs commerces yverdonnois. Le centre de tri, en phase de test, traite actuellement 3'000 tonnes par an, avec un futur site à Bonvillars visant 30'000 tonnes. Plus de 20 tonnes ont déjà été collectées, principalement en déchetterie. Le développement de la filière de recyclage des déchets plastiques fait suite au dépôt de la motion Dobler, adoptée par le Conseil National et le Conseil des États en 2021. La Ville a souhaité saisir l'opportunité de collaborer avec une entreprise locale et innovante dans le secteur des déchets, tout en renforçant les efforts communs en matière d'économie circulaire. La réduction des déchets à la source reste une priorité pour le MEI qui met régulièrement en place des campagnes de sensibilisation ou des actions de communication ciblées, notamment en collaboration avec le Bureau de la durabilité.

Face aux demandes de la population pour davantage de solutions de collecte, dès janvier 2026 la collecte en porte-à-porte passera à une fréquence bimensuelle, 3 containers dédiés seront installés en Ville, et une déchetterie mobile tournante dans les quartiers sera proposée dès le printemps 2026. Les plastiques devraient idéalement être déposés en priorité dans les grands magasins, qui sont financés pour cette récupération — et non dans les écopoints communaux, même si cela représente un service à la population.

Le système reste en phase test et doit encore évoluer. Il n'est donc pas possible de tirer un bilan définitif de cette prestation.

### **3.3. Gestion des déchets verts**

L'ensemble des biodéchets collectés à Yverdon-les-Bains est acheminé vers l'usine de méthanisation AXPO à Chavornay, où ils sont transformés en énergie conformément à l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Ce procédé produit de l'électricité et génère un digestat en sortie de processus qui peut être utilisé pour l'épandage agricole, sous réserve qu'il réponde à des normes fédérales (OrChim) environnementales et sanitaires.

Ce mode de traitement nécessite toutefois une qualité irréprochable de la matière première, sous peine de pénalités financières pour la Ville. Des caméras IA (Cortexia) embarquées sur les camions de collecte et installées chez AXPO analysent la qualité

des biodéchets en temps réel, permettant de cartographier les zones à fort taux de contamination et de cibler les actions de sensibilisation — comme la campagne pilote menée dans le quartier des Philosophes. Les premières données fiables seront disponibles en 2026. Par ailleurs, lors de la collecte en porte-à-porte, une évaluation visuelle systématique est effectuée : en cas de contamination excessive, un avis de non-conformité est apposé sur le container et une photo transmise au propriétaire.

Les caractéristiques de ce digestat issu de la méthanisation ne se prêtent pas à un usage domestique (par exemple pour les particuliers ou les plantages), mais uniquement à une utilisation professionnelle. Il n'est donc pas cohérent dans ce contexte de proposer du compost à la population, étant donné que les biodéchets communaux sont orientés vers une valorisation énergétique, et non vers une filière de compostage classique. C'était le cas il y a plus d'une dizaine d'années mais n'est plus d'actualité vu les changements de la filière de traitement. La Ville se positionne cependant en pionnière européenne en matière de traitement et de revalorisation de l'azote présente dans ses eaux usées grâce à l'utilisation de la technique du « stripping membranaire ». Ce procédé, qui a lieu à la STEP, permet la fabrication d'un engrais de haute qualité (azote liquide), utilisé et apprécié par les agriculteur·rice·s de la région.

### **3.4. Points de collecte**

Le réseau de points de collecte sélective (PCS) compte une vingtaine d'emplacements, conçus pour que chaque Yverdonnois·e se trouve à moins de 400 mètres d'un site. Les fractions principales collectées sont le verre, l'aluminium, le fer-blanc, le PET et les textiles. Face au succès du dispositif, certains PCS sont vidangés quotidiennement, mais le réseau souffre d'incivilités récurrentes, limitées sur les sites à accès sécurisé.

Pour optimiser l'offre, le MEI teste des bennes combinées aluminium/fer-blanc et verre, et installera prochainement des bennes LEO dans certains PCS. Dès 2026, une déchetterie mobile viendra compléter le dispositif.

Deux caméras de vidéosurveillance anonymisées ont été installées sur des sites à dépôts sauvages fréquents, avec pour objectif à terme d'identifier formellement les contrevenant·e·s.

### **3.5. Traitement des micropolluants et réutilisation des eaux usées par la STEP**

Depuis 2016, une taxe fédérale de CHF 9.- par habitant raccordé finance à hauteur de 75% la construction d'installations de traitement des micropolluants dans les stations d'épuration prioritaires. La STEP d'Yverdon-les-Bains, qui rejette ses eaux dans le lac et dessert plus de 24'000 habitants, en a bénéficié. Après une réhabilitation progressive entre 2015 et 2022, un traitement complémentaire par charbon actif en lit fluidisé a été construit entre 2022 et 2024 et mis en service en novembre 2023. Les tests de performance ont confirmé un abattement de 85% des substances traces (seuil exigé : 80%), permettant le versement de la subvention fédérale et la suppression de la taxe dès 2025.

En parallèle, MEI mène depuis début 2025 un projet pilote de réutilisation des eaux usées traitées (REUT), désinfectées par rayonnement UV sans ajout de produits chimiques. Entre janvier et septembre, plus de 1'500 m<sup>3</sup> ont été utilisés par le secteur des Jardins pour l'arrosage des espaces verts, et 430 m<sup>3</sup> par la Voirie pour le nettoyage des canalisations et le remplissage des balayeuses. Un suivi analytique mensuel garantit la qualité et la sécurité de l'eau. Fort de ce bilan positif, MEI envisage d'étendre en 2026 l'utilisation de l'eau REUT à l'arrosage des terrains de sport, contribuant ainsi à préserver les ressources en eau potable face aux périodes de sécheresse croissantes.

### **3.6. Répartition des baux agricoles**

La Ville d'Yverdon-les-Bains possède environ 274 hectares de parcelles agricoles, exploitées par 15 agriculteurs et dédiées aux grandes cultures, maraîchages, élevages et à la promotion de la biodiversité. Ces parcelles sont mises à disposition via des baux agricoles LBFA (6 ans renouvelables) ou non soumis à la LBFA pour les surfaces à urbaniser. L'attribution est actuellement analysée par la Municipalité selon des critères tels que le type d'exploitation, la domiciliation, l'âge de l'agriculteur et l'historique de la parcelle.

Afin de légiférer cette gestion, MEI élabore depuis 2021 un règlement d'attribution des parcelles agricoles, s'appuyant sur une étude comparative de règlements vaudois et cantonaux, ainsi que sur des consultations avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires et la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture. Le futur règlement s'accompagnera d'un formulaire de candidature et d'un tableau d'évaluation pondéré garantissant transparence et égalité de traitement. Les critères retenus portent notamment sur l'expérience professionnelle, la connaissance de la parcelle, les pratiques durables et la sécurité alimentaire. Un premier projet a été validé par la Municipalité et transmis au Canton pour examen ; après approbation cantonale, le règlement sera présenté au Conseil communal avec une entrée en vigueur visée pour le deuxième semestre 2026.

### **3.7. Collaboration entre MEI et le bureau de la durabilité**

MEI et le Bureau de la durabilité (DUR) collaborent régulièrement via des rencontres périodiques et une collaboratrice travaillant dans les deux entités. Cette coopération a notamment permis d'intégrer l'expertise de MEI dans l'élaboration du Plan climat yverdonnois. Sur le plan opérationnel, les deux entités assurent conjointement le suivi des subventions biodiversité et de mobilité — DUR gérant les aspects administratifs et financiers, MEI l'instruction des dossiers. Des campagnes de sensibilisation communes sont également menées ponctuellement sur des thématiques telles que l'économie circulaire et les déchets. Cette collaboration donne entière satisfaction aux deux parties.

## 4. Dicastère Énergies

Le 4 novembre 2025, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Philippe GRUET, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU et Patricia VALCESCHINI a rencontré Pierre-Alain KREUTSCHY, Responsable département commercial et développement, Fabien POUMADÈRE, Responsable planification énergétique, Stéphane THUILLARD, Responsable électricité renouvelable, Gislain GROSJEAN, Chef de projet électricité renouvelable.

La COGE s'est concentrée sur le programme d'efficacité écologique et la gestion des bornes de recharge pour les voitures électriques.

### 4.1. Programme d'efficacité écologique

Trois types d'aides composent le programme d'efficacité écologique : les aides EcoLogement, les aides éco-PME et Yverdon Rénove.

#### Aides Eco-logement

Les aides Eco-logement consistent en une opération de sensibilisation sur le gaspillage énergétique et la distribution d'un kit pratique (brise-jet, douche, thermomètre d'intérieur, thermomètre pour le frigo, ampoule). 3'802 logements ont été visités (25% des ménages yverdonnois), pour des économies équivalentes à la consommation annuelle de 120 ménages en électricité et 270 en thermique. L'objectif en MWh est dépassé à 124%, avec un budget utilisé à 88% (CHF 713'000.- sur CHF 805'000.-, dont CHF 260'000.- de subventions cantonales). 75% des propriétaires privés n'ont pas encore été visités, les ambassadeur·rice·s s'ayant été envoyés prioritairement dans des immeubles locatifs.

#### Aides Éco-PME

Les aides Éco-PME ciblent les petites entreprises : Il s'agit également de visites-conseils qui débouchent sur des mesures prises directement pendant la visite et de planification de mesures à mettre en place après la visite.

Les mesures immédiates ont notamment été l'installation de brise-jet, des changements de comportements tels qu'une modification du réglage de l'heure de l'éclairage de nuit, l'extinction de panneaux lumineux allumés en permanence en sous-sol, l'extinction de tubes fluorescents ou l'optimisation de la température de frigos. Les mesures prévues après la visite ont par exemple été la mise en place de multiprise ON/OFF (bureaux, vitrines), la réduction de l'éclairage de mise en valeur la planification du remplacement d'éclairage existants par des LED, le monitoring et le réglage d'une chambre froide ou la sensibilisation des locataires aux mesures d'économie d'énergie.

142 PME ont été visitées sur les 250 planifiées, soit 57%. Les économies moyennes sont de 5% d'électricité par entreprise, avec 813 mesures engagées. Les PME concernées par ces visites ont fait part de leur satisfaction dans le cadre de rencontre café-débat avec la Police du Commerce. Un restaurateur a notamment annoncé avoir réalisé une économie de CHF 10'000.- sur sa facture d'électricité.

### **Yverdon Rénove**

Yverdon Rénove accompagne la rénovation énergétique des bâtiments anciens chauffés aux énergies fossiles. La Ville propose des analyses de bâtiment, un suivi technique et administratif et une assistance dans la relation avec les locataires. Le bilan est de 124 bâtiments intégrés pour 50'750 m<sup>2</sup> de surface chauffée rénovée, dépassant l'objectif de 45'000 m<sup>2</sup> sur 5 ans, mais avec seulement 30% du budget consommé (CHF 416'000.- sur CHF 1'500 '000.-). Il n'y a pas de suivi sur le long terme par SEY après l'envoi des rapports lorsque des manquements sont constatés. Les locataires ne reçoivent pas non plus d'informations afin d'éviter de générer des tensions entre propriétaires et locataires.

La votation du 29 septembre 2025 sur la défiscalisation des rénovations pourrait accélérer les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments.

## **4.2. Bornes électriques**

111 places de parc du territoire communal sont équipées de bornes de charge pour les véhicules électriques. Les places disponibles sont localisables via un QR code sur le site de la Commune. SEY rappelle que sur ces 111 places, seules 48 places sont exclusivement dédiées aux véhicules électriques, et signalées différemment des autres par une couleur jaune. Les places blanches munies de points de charge restent accessibles aux véhicules thermiques, bien que cette information ne soit pas toujours connue, ce qui peut amener des automobilistes de voitures thermiques à ne pas utiliser des places qui leur sont pourtant accessibles.

Concernant le tarif de charge, un tarif unique est appliqué pour le moment. Il pourra être davantage dynamique avec l'introduction de la nouvelle loi sur l'électricité, par exemple avec un tarif réduit le midi pour inciter à recharger sa voiture en journée plutôt que la nuit. Une augmentation de CHF 0.05 (CHF 0.45 à CHF 0.50) a été introduite pour éviter de faire du déficit sur les prix de l'énergie et les frais de licence.

## **5. Dicastère Sécurité Publique**

Le 28 octobre 2025, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Mathias ORTEGA et Patricia VALCESCHINI a rencontré Julien WICKI Municipal chargé du dicastère JECOS, Pierre-André JUNOD, Chef de service JECOS, Marie-Laure GARCIA, Responsable de l'Observatoire de la Sécurité, Preeti DAMON, Adjointe au chef de service JECOS, Christian WEILER, Municipal chargé du dicastère SSP, Pascal PITTET, Chef de service SSP, Marc DUMARTHERAY, Commandant de la Police Nord vaudois et Vincent AUDEMARS, Chef de la police administrative.

Le 28 janvier, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Philippe GRUET, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Mathias ORTEGA, Kevin DELAY et Patricia VALCESCHINI a rencontré Christian WEILER, Municipal chargé du dicastère, Pascal PITTET, Chef de service, Mme Marylaure GARCIA, Responsable de la sécurité et Christian STOLL, Médiateur nocturne.

La COGE a abordé les enjeux suivants : gestion de la consommation et de la vente de drogue, pénibilité au travail, travail de médiation nocturne, police du commerce et collaboration avec le Service JECOS.

La COGE prend acte du fait que le fonctionnement de la Police Nord Vaudois n'est pas de compétences communales, et qu'elle doit donc passer par la Commission de sécurité si elle souhaite aborder le sujet.

### **5.1. Gestion de la consommation et de la vente de drogue**

Le SSP rappelle que les mesures de gestion du deal de rue et de traitement des addictions sont normalement de compétence cantonale. La gendarmerie est relativement peu présente sur le territoire communal, en dehors de la circulation et lors de manifestations telles que les matchs de foot. La Commune a interpellé le Conseil d'État pour renforcer la répression, conjointement avec les communes de Vevey et Lausanne et a toutefois souhaité augmenter les versements à Zone Bleue, quand bien même le traitement des addictions est également une prérogative cantonale. De plus, 65% des effectifs de SSP ont été mobilisés sur cette problématique pendant l'été.

La gare reste un point noir : le périmètre des quais ne peut pas être interdit et les CFF n'assure pas un service de sécurité suffisant pour dissuader l'achat et la vente de drogue à la gare. Une demande d'accès aux caméras CFF a été formulée et Mme TUOSTO, Municipale, est intervenue au Conseil national sur le sujet.

Concernant la présence de la consommation et de la vente dans l'espace public, il est rappelé que le bâtiment « Kipôle » a été fermé en raison de l'augmentation de sa

fréquentation, d'une trentaine de personnes, puis d'une cinquantaine, jusqu'à devenir ingérable à l'été 2024. Des cas de consommation et de prostitution étaient observés dans le lieu et ses abords et MEI ne pouvait plus assurer les nettoyages.

Le projet des jardins du Casino a été une autre manière de répondre à la présence accrue de comportements de vente et de consommation aux alentours du kiosk. Les lieux ont été entourés de barrières, munis d'un horaire d'accès, d'une veille nocturne chargée de les faire respecter et de caméras de surveillance. La vente et la consommation ont fortement diminué dans la zone. Un déplacement a été observé mais en plus petits nombre dans différents endroits.

## **5.2. Pénibilité au travail**

Plusieurs facteurs inhérents au travail des agent-e-s impactent la pénibilité au travail. Environ deux agressions par mois sont enregistrées sur les agent-e-s de terrain. Une forme d'impuissance peut être ressentie concernant la répression du deal, qui n'est pas réalisable au niveau communal (voir point précédent).

Les horaires décalés (système d'horaires en 3x8) ont également été évoqués, ainsi que les troubles du sommeil induits. Un sondage interne révèle que 75% des répondants estiment que les situations psychologiques ont augmenté et 80% pensent qu'on attend trop de la police. Des mesures d'ergonomie et de sensibilisation sont mises en place. Une 3e patrouille de réserve a été demandée.

Une cellule d'évaluation psychosociale a été mise sur pied et comprend un ISAP (intervenant social de proximité), une éducatrice spécialisée, en collaboration avec l'Observatoire de la sécurité. En 2024, 13 cas psychosociaux ont été traités. Le poste d'ISAP étant vacant, un recrutement est en cours.

## **5.3. Travail de médiation nocturne (remplacer tjr médiation de rue par médiation nocturne)**

Née de l'initiative de citoyen-ne-s bénévoles après le tragique homicide place Bel-Air de 2014, le travail de médiation nocturne a pour vocation de dissiper les tensions pouvant survenir dans l'espace public. Elle mobilise une quinzaine de bénévoles rémunérés qui patrouillent les vendredis et samedis soir (21h–1h) en binômes mixtes. Leur approche est centrée sur l'empathie et le dialogue, et traite de problématiques allant de tensions interpersonnelles et de voisinage liées ou non à la consommation de substances à la détection des situations de précarité, sans-abrisme ou fragilité mentale. Une formation est dispensée avant de pouvoir exercer. La médiation de rue oriente régulièrement vers les services sociaux. Ils et elles portent un gilet identifié «Médiateur de rue » et ne sont pas joignables par téléphone lors de la ronde. À partir de 1h du matin, ils et elles laissent la place à la police et établissent un rapport à

destination de SSP. Des équipes de Zone Bleue déambulent également les vendredis et samedis soirs, ainsi que les mercredis après-midi de 12h à 21h dès 2025, et lors d'événements ponctuels tels que Baleinev. Les parrains et marraines de gare, autre dispositif en certains points similaires à la médiation de rue, sont également en place à la gare et reçoivent une formation similaire.

Aujourd'hui, une vingtaine de médiateurs nocturnes déambulent les vendredis et samedis de 21h à 01h dans le centre en binôme mixte. Les médiateur·trice·s sont issus de profils variés (infirmier·ère·s, responsables informatiques, responsables de pénitencier, etc.), suisses ou non.

Ce dispositif mobilise des volontaires, des travailleur·euse·s sociaux·ales et des policier·ère·s. Cela permet la création de ponts pour collaborer avec l'environnement médical. La collaboration avec JECOS et PNV se fait de manière harmonieuse.

#### **5.4. Police du Commerce**

SSP relève ne pas avoir reçu de plaintes formelles concernant le fonctionnement de la POLCOM mais souligne que si le Service est interpellé à ce sujet, une réponse sera faite. Il est également rappelé qu'un recours contre une amende peut être adressé à la Municipalité. Si elle est jugée non fondée. Le Service déplore l'absence de prise de contact directe sur ces problématiques car il ne peut pas travailler avec des critiques rapportées par des personnes tierces ou via des commentaires sur les réseaux sociaux.

Le nombre de demandes d'autorisation est en progression. Le délai de réponse actuel de 15 jours, tel que stipulé par le règlement, est désormais trop court face à la complexité des dossiers à traiter. De plus, les demandes ne sont pas toujours réalisées dans les délais et des omissions parfois conséquentes se produisent, par exemple une demande de manifestation qui n'a pas d'assurance RC adéquate. Les réponses sont données par POLCOM et préavisées en amont par des instances compétentes (comme la commission des Brandons pour les demandes liées à cette fête).

Concernant la numérisation des démarches administratives, elle est à l'étude, mais sans calendrier concret. Le Service est actuellement en train d'identifier les cibles et situations pertinentes.

L'élaboration d'une enquête de satisfaction est en cours.

## **5.5. Collaboration avec le Service JECOS**

Lors de la visite conjointe de la COGE au SSP et au JECOS, les deux Services ont affirmé partager une même vision : garantir le bien-être de la population dans l'espace public.

La collaboration est structurée à plusieurs niveaux : un groupe terrain (travailleuses et travailleurs sociaux + policiers de proximité) se réunit hebdomadairement. Un groupe stratégique composé du responsable QUAS (Quartiers et affaires sociales), du capitaine de PNV, de la directrice de Zone bleue, de la directrice de UTAD (unité de traitement des addictions) et du responsable MEI se réunit toutes les 6 à 8 semaines, et un groupe JECOS-PNV-QUAS chaque trimestre.

Concernant la gestion de la consommation de drogue, dès qu'un nouveau lieu est identifié comme point de consommation, SSP en informe JECOS. Les travailleuses et travailleurs s'y rendent alors pour échanger avec les usagères et usagers, en faisant appel à SSP en cas de besoin.

La COGE relève un manque de communication relatif au travail des travailleuses et travailleurs sociaux et policier·ère·s auprès de la population, ce qui est fort dommage.

## **5.6. Prévention des risques de comportements racistes**

Le SSP a été interrogé sur les mesures de prévention du racisme par la COGE, suite au scandale de racisme au sein de la police lausannoise survenu en août 2025. Le Municipal, M. WEILER, insiste sur le fait que la question initiale de la COGE est tendancieuse, car sous-entendant qu'il y a une présence de tels comportements au sein de la police, et réfute la notion de racisme institutionnel qui est notamment employée à Lausanne.

Encouragée à se tourner vers la Commission de sécurité pour traiter des questions liées à la PNV, la COGE a pu récolter des informations afin de traiter ce sujet : À ce jour, aucune plainte ni doléance n'a été transmise à la hiérarchie. Aucun élément ne laisse supposer l'existence de problèmes internes, et aucune sanction n'a été prononcée. L'état-major reste néanmoins attentif à l'éventuelle apparition de tels phénomènes et réaffirme sa volonté d'y réagir de manière appropriée.

Des rappels réguliers sur le comportement attendu sont transmis via les ordres de mission. Un ordre interne relatif à l'attitude, au comportement et à l'apparence du personnel est connu de l'ensemble des agents et s'impose à tous. La PNV dispose également d'un répondant déontologie et qualité, officier référent en matière d'éthique, de neutralité, d'intégrité et de respect des droits fondamentaux. Il conseille agent-e-s et citoyen-ne-s, contribue à la prévention et peut traiter des signalements relatifs à des comportements problématiques.

Plusieurs dispositifs coexistent pour permettre aux collaboratrices et collaborateurs comme aux citoyen-ne-s de signaler des problèmes. En interne, des entretiens de collaboration annuels sont organisés, et il est possible de solliciter à tout moment un entretien auprès de n'importe quel niveau hiérarchique, de l'intervenante sociale (ISAP), de l'Observatoire de la sécurité ou encore des Ressources humaines. Il est toutefois précisé que l'anonymat ne peut pas toujours être garanti selon la gravité des faits. Côté citoyen, le dispositif "Stop au Silence" de la Ville d'Yverdon-les-Bains offre une orientation confidentielle et indépendante. Chacun conserve par ailleurs la possibilité de déposer une plainte auprès de la Municipalité ou du Ministère public.

### **Observation et vœux de la COGE**

La COGE émet les deux observations suivantes :

**Observation 10.2025 : La COGE encourage la Municipalité à soutenir les efforts de numérisation des démarches administratives à effectuer par la population, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de ce Service.**

**Observation 11.2025 : La COGE encourage également la Municipalité à finaliser les démarches de mise en œuvre d'un système de retour de satisfaction concernant la POLCOM.**

## **6. Dicastère Jeunesse et cohésion sociale**

Le 28 octobre 2025, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Mathias ORTEGA et Patricia VALCESCHINI a rencontré Julien WICKI Municipal chargé du dicastère JECOS, Pierre-André JUNOD, Chef de service JECOS, Marie-Laure GARCIA, Responsable de l'Observatoire de la Sécurité, Preeti DAMON, Adjointe au chef de service JECOS, Christian WEILER, Municipal chargé du dicastère SSP, Pascal PITTET, Chef de service SSP, Marc DUMARTHERAY, Commandant de la Police Nord vaudois et Vincent AUDEMARS, Chef de la police administrative.

Le 4 novembre 2025, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Philippe GRUET, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Mathias ORTEGA, Lorena SHEU et Patricia VALCESCHINI a rencontré Julien WICKI, Municipal chargé du dicastère, Pierre-André JUNOD, Chef de service et Preeti DAMON, Adjointe au chef de service.

Le 21 janvier 2026, la COGE, formée de Mireille BANDERET, Mathias ORTEGA, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU et Patricia VALCESCHINI a rencontré Pierre-André JUNOD, Chef de service, Camille BORER, Responsable de l'espace d'accueil de jour du « 12 » et Hafida EL MOKHTARI, Travailleuse sociale de proximité et référente du « 12 ».

Le 23 janvier 2026 la COGE, formée de Mireille BANDERET, Mathias ORTEGA, Kevin DELAY, Philippe GRUET, Claude-Anne JAQUIER, Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU et Patricia VALCESCHINI a rencontré Julien WICKI, Municipal chargé du service et Pierre-André JUNOD, Chef de service.

La COGE a souhaité se concentrer sur le dispositif de lutte contre la précarité à Yverdon-les-Bains, en particulier le nouvel espace d'accueil de jour du « 12 », ainsi que sur la collaboration entre JECOS et SSP. Ce sujet est abordé au point 5.5 du chapitre précédent dédié à SSP.

### **6.1. Lutte contre la précarité**

La politique de lutte contre la précarité repose sur quatre pôles : le travail social de rue, le travail social dans les quartiers (avec une assistante sociale depuis 2024), le tissu associatif (subventionné à hauteur de CHF 87'000.- par an) et le soutien direct aux Yverdonnois-e-s via des prestations complémentaires communales (environ CHF 700'000.- d'aide aux familles).

Les axes suivants ont été défini pour orienter les actions communales : répondre aux besoins fondamentaux (nourriture, hygiène, hébergement, soins), lutter contre la

grande exclusion et la marginalité, réduire le non-recours aux droits (estimé à 25 % des ayants-droits) et faciliter l'accès au logement.

Ces axes sont opérationnalisés par les mesures et dispositifs suivants :

**Le CASO** (centre de soins communautaires, géré avec Médecins du Monde Suisse) offre des soins gratuits avec un minimum de barrières administratives. Il est subventionné par la Ville (CHF 65'000.-) et le Canton (CHF 240'000.-), et propose des consultations infirmières sans rendez-vous ainsi qu'une hygiéniste dentaire.

Le public concerné est principalement composé de familles démunies touchées par des franchises d'assurance maladie élevées, ainsi que de personnes toxico-dépendantes. Le CASO est ouvert en journée et le mardi jusqu'à 21h, avec une hygiéniste dentaire le lundi. Il reste fermé le week-end, faute de moyens. Aucune statistique sur la composition de la population accueillie n'est tenue, afin de préserver la confiance des bénéficiaires et garantir un accueil le plus large possible.

Les personnes sans assurance ou sans papiers sont orientées vers les structures compétentes ; l'hôpital dispose par ailleurs d'un fonds pour personnes indigentes. Il s'agit d'un projet pilote, en phase de recherche sur le terrain, le public, les besoins sociaux et médicaux, le lien avec les autres structures existantes, le rôle de l'ARAS, du Canton et de la Commune, notamment concernant son financement, qui est actuellement celui d'un projet pilote. Il est relevé qu'aucun point d'eau ne peut être intégré au CASO, et que la réflexion se poursuit quant à l'ouverture de plusieurs lieux dotés d'équipements sanitaires.

**Le « 12 »**, espace d'accueil de jour (voir section dédiée plus bas), est ouvert quasi quotidiennement de 12h à 21h30 avec un infirmier et un travailleur social et une équipe en rue et le dimanche de 10h à 15-16h. La Commune y a investi CHF 120'000.- et Zone Bleue CHF 50'000.-. Les personnes toxico-dépendantes n'y sont pas admises, aucune consommation de drogue ou d'alcool n'étant tolérée, conformément au souhait des bénéficiaires eux-mêmes.

**OASIS**, chapeauté par L'Association régionale d'action sociale Jura–Nord vaudois (ARAS JUNOVA), facilite les démarches sociales, et dispose d'une cellule logement pour les personnes expulsées.

**Zone Bleue**, qui bénéficie également de financement communal, va prochainement s'installer dans des locaux plus spacieux au sein de JECOS.

Une "Maison des solidarités" est à l'étude, au rez-de-chaussée de Sports 42, qui regrouperait l'Entraide familiale, les Tisserands du monde et la Centrale alimentaire du Nord vaudois (CANOV), à proximité d'un Galetas de l'Armée du Salut.

Concernant les actions de préventions (surendettement et addictions), sur la question de la prévention en milieu scolaire, le médecin cantonal estime qu'une prévention à la consommation de crack auprès des jeunes de 14-15 ans n'est pas pertinente. La priorité est d'identifier les jeunes fragiles afin qu'ils et elles évitent des comportements

addictifs. L'opération cantonale "Parlons cash", menée avec le Centre Social Protestant (CSP), traite quant à elle le surendettement des familles.

Afin de renforcer les associations œuvrant sur les axes mentionnés précédemment, le JECOS alloue les montants suivants :

- CHF 13'800.- pour l'épicerie Caritas (produits alimentaires et de première nécessité à prix coûtant), accessible aux personnes disposant de la carte Culture
- CHF 16'200.- pour la centrale alimentaire du Nord vaudois (CANOV), avec une augmentation prévue pour 2026
- CHF 42'000.- pour les Paniers du cœur (distribution de cartons 3x/semaine).
- CHF 7'500.- pour les Soupes d'ici et d'ailleurs
- CHF 1'500.- pour La Roulotte, aumônerie protestante
- CHF 25'000.- pour le CSP
- CHF 65'000.- pour le CASO
- CHF 20'000.- pour La Lucarne, solution de logement d'urgence. Le repas du soir y est servi pour CHF 5.-, le reste étant gratuit.

Dès CHF 20'000.- une convention doit être établie et des comptes fournis lors des demandes de subvention soumises à validation politique. Il est rappelé que ce n'est pas le Service qui décide lui-même des subventions octroyées.

## **6.2. Visite de l'espace d'accueil de jour du « 12 »**

La COGE est allée visiter le « 12 », ouvert en 2025, en présence de M. Pierre-André JUNOD, Chef de service, Mme Camille BORER, Responsable du « 12 » et Mme Hafida El MOKHTARI, travailleuse sociale de proximité et référente du « 12 ».

Le « 12 » est situé à l'étage du bâtiment au numéro 12 de la rue de la Maison-Rouge. Avant l'ouverture du « 12 », les quelque 50 riverain-e-s de la rue ont été personnellement approchés par les TSP, qui leur ont remis une invitation à un goûter organisé afin de leur présenter la structure et de les informer de son fonctionnement. Aucun-e voisin-e ne s'est présenté-e.

Un bail commercial de cinq ans a été établi avec l'église catholique propriétaire des locaux. Le rez-de-chaussée accueille des enfants pour le repas de midi en semaine, à l'exception du mercredi. L'accès au jardin attenant a dû être supprimé pour les bénéficiaires, en raison de leur installation en dehors des heures d'ouvertures. Une convention pourrait à terme s'avérer nécessaire pour encadrer cette situation.

Le « 12 » accueille des personnes en situation de précarité, entre 5 et 41 bénéficiaires selon les jours. Il s'agit majoritairement d'Yverdonnois-e-s, ainsi que de quelques personnes orientées par l'EMUS (Équipe Mobile d'Urgence Sociale, Lausanne). La fréquentation est majoritairement masculine (environ 30 hommes pour 10 femmes). Les personnes toxico-dépendantes ne sont pas admises : les règles d'usages, co-définie avec les bénéficiaires, interdisent strictement l'alcool, les cigarettes, la drogue, le CBD et le cannabis, et l'accès en état d'ivresse.

Le « 12 » est actuellement ouvert selon le calendrier suivant :

- Mardi : 9h–12h et 14h–18h
- Mercredi : 9h–12h et 16h–20h
- Jeudi : 9h–12h et 16h–20h
- Vendredi : 11h–18h (avec repas de midi)
- Un dimanche sur deux : 11h–17h (avec repas de midi)

Une évaluation est prévue afin de déterminer si le lieu doit être ouvert plus fréquemment et sur des plages horaires plus étendues. Un projet pilote est mis sur pied grâce à un montant de CHF 160'000.- accordé par le Conseil communal pour 2026, en partenariat avec Zone Bleue, en vue de l'intervention régulière d'éducateurs de rue et de l'extension des heures d'ouverture. À terme, le financement de ces coûts devrait être repris par le Canton.

Le « 12 » est conçu comme un lieu de répit et de repos. Il propose des activités (jeux, lecture, vidéo), un espace extérieur, des WC, un dressing, un coin café, des produits d'hygiène, du matériel de coiffure en partenariat avec une école de coiffure, ainsi qu'un bureau permettant à un-e assistant-e social-e de traiter des démarches administratives.

Les repas sont préparés sur place avec la participation, même minime, des bénéficiaires. Les Paniers du cœur ont ponctuellement apporté leurs surplus. L'église catholique et Sports 5 ont également apporté leur soutien.

Aucune douche ni machine à laver ne sont disponibles au « 12 ». La Case 2 santé, centre de santé communautaire gratuit de Sports 5, permet ponctuellement l'accès à une douche, mais cette démarche représente environ 1h30 de travail pour un-e assistant-e social-e. En matière d'hygiène, le ménage est effectué régulièrement et les alèses sont changées après chaque utilisation. En cas de situation sanitaire grave (gale, par exemple), le local devrait être fermé et désinfecté. Cette situation ne s'est heureusement encore jamais produite.

Sept personnes travaillent au « 12 » :

- 2 travailleur·euse·s social·es de proximité (TSP)
- 1 assistant·e social·e JECOS

- 2 auxiliaires JECOS
- 2 aumônières de rue de l'église catholique

Les aumônières interviennent deux matins avec l'assistant·e social·e, et le mardi après-midi en collaboration avec le collectif des soupes (soupes offertes par l'église catholique tous les mardis soirs du 1er octobre au 31 mars). Les aumônières ont pour mission de créer du lien, tandis que les assistant·e·s sociaux·ales accompagnent et répondent aux besoins des personnes accueillies ; leurs formations respectives sont distinctes.

Le « 12 » ferme le soir et les TSP doivent souvent aider les bénéficiaires à trouver des solutions d'hébergement. Lorsque la Lucarne affiche complet, des places sont recherchées à Lausanne, Neuchâtel voire Bienne, sans qu'une aide pour le transport ne puisse être proposée. Certaines personnes se retrouvent à dormir dehors.

### **Observation et vœux de la COGE**

La COGE relève que plusieurs dispositifs sont à l'état de projet pilote ou dans leur première année et que l'accès à un espace de douche reste très compliqué. Pour le moment, la seule solution mise en œuvre ne permet pas de répondre à toutes les demandes et reste temporaire. Elle relève également que la structure d'accueil de jour du « 12 » comporte des risques de conflits d'usage. Elle émet les observations suivantes :

**Observation 12.2025 : La COGE encourage la Municipalité à trouver une solution pérenne pour répondre à la problématique de l'accès à un espace de douche pour les personnes en grande précarité.**

**Observation 13.2025 : La COGE encourage la Municipalité à pérenniser l'accueil du « 12 », en structurant la collaboration avec l'Eglise propriétaire des locaux, par exemple avec une convention de collaboration et des échanges réguliers visant à résoudre les éventuelles tensions d'usage.**

Finalement, la COGE relève que la réponse donnée à la problématique du sans-abrisme à Yverdon-les-Bains est globalement insuffisante. Elle émet l'observation suivante :

**Observation 14.2025 : La COGE encourage la Municipalité à mettre en place une politique d'accueil des personnes sans-abri permettant de répondre à leurs besoins.**

## 7. Conclusion

La COGE prend acte qu'il n'est pas possible de demander à la Municipalité de ne pas être présente lors des visites. Elle insiste toutefois sur une meilleure répartition de la parole afin d'entendre davantage le personnel communal. Lors de la visite conjointe entre SSP et JECOS, les employé-e-s communaux-ales ont par exemple été peu, voire pas entendu-e-s.

Concernant le fonctionnement général de la COGE, elle fait remarquer qu'un canevas de rapport final serait bénéfique afin de faciliter la rédaction et la comparaison des rapports d'une année à une autre. Elle relève également que la Municipalité, par le biais du Syndic M. DESSEMONTET, avait demandé à la COGE de consulter les rapports de gestion et de se baser dessus pour la rédaction du présent document des éléments de réponses potentiels à ses interrogations pouvant s'y trouver. Pour ce faire, les rapports de gestion devaient être envoyés début février, ce qui n'a pas été fait avant mi-mars, compliquant le travail de la COGE.

Finalement, la COGE relève que la communication communale ne reflète pas les efforts entrepris par les différents Services et pourrait davantage les visibiliser auprès de la population.

Elle conclut ce rapport en remerciant les collaborateur-ice-s de la Commune pour le travail effectué au cours de l'année.

## 8. Résumé des observations

**Observation 1.2025 : La COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture du guichet communal en fin de journée, voire en début de soirée.**

**Observation 2.2025 : La COGE encourage la Municipalité à faciliter la recherche de document sur le site de la commune.**

**Observation 3.2025 : La COGE invite la Municipalité à respecter la norme eCH-0059 dans la conception du site internet de la commune.**

**Observation 4.2025 : La COGE invite la Municipalité à étudier la possibilité de valoriser les œuvres d'art recensées sur le territoire, par exemple via des parcours adaptés et des outils numériques.**

**Observation 5.2025 : La COGE encourage le Service à finaliser sa stratégie de rénovation des œuvres d'art recensées sur le territoire.**

**Observation 6.2025 : La COGE encourage la Municipalité à améliorer la lisibilité des informations concernant les salles n'appartenant pas à la Ville d'Yverdon-les-Bains, notamment en collaborant avec l'ADNV.**

**Observation 7.2025 : La COGE encourage la Municipalité à faire en sorte de ne plus utiliser de nappes en plastique jetable dans les salles communales, en privilégiant des solutions avec un coût environnemental plus bas.**

**Observation 8.2025 : La COGE encourage la Municipalité à mettre en place un système de retour de satisfaction pour la location de toutes les salles mises à disposition par la Commune.**

**Observation 9.2025 : La COGE invite la Municipalité à améliorer l'accès et la lisibilité des informations concernant les subventions accessibles à la population.**

**Observation 10.2025 : La COGE encourage la Municipalité à soutenir les efforts de numérisation des démarches administratives à effectuer par la population, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de ce Service.**

**Observation 11.2025 : La COGE encourage également la Municipalité à finaliser les démarches de mise en œuvre d'un système de retour de satisfaction concernant la POLCOM.**

**Observation 12.2025 : La COGE encourage la Municipalité à trouver une solution pérenne pour répondre à la problématique de l'accès à un espace de douche pour les personnes en grande précarité.**

**Observation 13.2025 : La COGE encourage la Municipalité à pérenniser l'accueil du « 12 », en structurant la collaboration avec l'Eglise propriétaire des locaux, par exemple avec une convention de collaboration et des échanges réguliers visant à résoudre les éventuelles tensions d'usage.**

**Observation 14.2025 : La COGE encourage la Municipalité à mettre en place une politique d'accueil des personnes sans-abri permettant de répondre à leurs besoins.**